

**Par courriel<sup>1</sup> seulement**

Le 30 juillet 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télééc. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-063 paragraphe 88  
Relativement à la construction des réseaux collecteurs des centrales  
photovoltaïques associées aux projets nos 217R et 218R  
Notre dossier : R043220 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») vous transmet la présente en suivi de la décision D-2020-063 de la Régie de l'énergie qui mentionne :

*« [88] Elle lui demande également de déposer les coûts réels du réseau collecteur des projets nos 217R et 218R, dès que disponibles, dans le cadre d'un suivi administratif et du premier dossier tarifaire qui suit l'obtention de ces coûts.<sup>2</sup> »*

Le Transporteur informe la Régie que les coûts réels, en suivi de la décision précitée, relativement à la construction des réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques associées aux projets nos 217R et 218R, s'établissent comme suit<sup>3</sup> :

- Projet 217R : 445 409 \$ ;
- Projet 218R : 923 119 \$.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette  
/jg

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

<sup>2</sup> R-4096-2019.

<sup>3</sup> Voir également R-4167-2021, HQT-7, Document 1, annexe 2.